

Expéditeurs

350.org, Amis de la Terre France, Amnesty International France, ATTAC France, CCFD-Terre Solidaire, Greenpeace France, Notre Affaire à Tous, Observatoire des multinationales, Oxfam France, Reclaim Finance, Réseau Action Climat, Sherpa, Transparency International France

M. Emmanuel MACRON

Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Mme Monique BARBUT

Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Copie de ce courrier est adressée à :

M. Benoît FARACO, Ambassadeur chargé des négociations sur le changement climatique
Mme Camille MORFOUACE DE BROUCKER, Conseillère affaires globales, Présidence de la République
M. Axel CRUAU, Conseiller diplomatique et chef de pôle, Premier ministre
M. Gabriel NORMAND, Conseiller diplomatique, Cabinet de la Ministre de la Transition écologique

Paris, le 3 novembre 2025

Sujet : Participation des représentants d'intérêts des énergies fossiles à la COP30

Monsieur le Président, Madame la Ministre,

Alors que la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques - COP30 - doit se tenir en novembre à Belém (Brésil), nos organisations vous écrivent pour vous faire part de notre inquiétude quant à l'influence démesurée des entreprises du secteur des énergies fossiles sur la politique climatique internationale, et la diplomatie climatique de la France et de l'Union européenne en particulier.

Plus que jamais, il est nécessaire de ne pas accorder d'accès privilégié aux compagnies pétrolières et gazières aux prochaines négociations climatiques.

En 2025, l'Europe a déjà battu des records de chaleur qui ont entraîné le décès de près de 24 400 personnes dans 854 villes européennes entre juin et août. La France a connu son troisième été le plus chaud jamais enregistré.

Cette tragédie aurait pu être évitée. Depuis trop longtemps, les représentants des énergies fossiles ont bloqué, retardé ou affaibli les politiques nationales ou internationales visant à enrayer le réchauffement climatique. Et pour cause, le modèle économique de ces entreprises est en conflit direct avec les objectifs de limitation du dérèglement actés dans l'Accord de Paris, dont c'est cette année le dixième anniversaire.

La voix des entreprises pétro-gazières ne peut que parasiter les négociations, pourtant cruciales, sur la sortie des énergies fossiles. Par exemple, l'industrie tente d'influencer les discussions sur la transition énergétique en promouvant des technologies coûteuses et non prouvées telles que la capture et le stockage du carbone (CSC) afin de prolonger le recours à ces énergies fossiles.

L'année dernière, plus de 1 700 représentants du secteur des énergies fossiles ont participé à la COP29, soit davantage que tous les délégués des dix pays les plus vulnérables au changement climatique réunis. La Commission européenne et ses États membres avaient fourni des accréditations à 113 lobbyistes du secteur des énergies fossiles en Azerbaïdjan, leur donnant un accès direct aux salles de négociations.

Cela n'a pas été le cas de la France l'année dernière, et nous nous en félicitons. Cependant, l'année précédente, la France avait permis à 26 représentants d'entreprises privées – dont 6 du seul groupe pétro-gazier TotalEnergies – de se rendre à la COP28 avec un accès privilégié.

Cela ne devrait pas se reproduire. Des solutions permettant de limiter cette influence néfaste sont à portée de main. À l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le risque lié à l'influence des lobbies du tabac sur les mesures sanitaires visant à réduire le tabagisme est admis de longue date. En 2003, l'organisation a adopté la convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT), laquelle reconnaît le conflit fondamental et irréconciliable entre les intérêts de cette industrie et les responsables de santé publique. Cet accord contient des lignes directrices claires pour protéger l'élaboration des politiques de santé publique de l'influence de l'industrie du tabac. Il s'agit notamment de ne pas faire participer les représentants d'intérêt de l'industrie du tabac aux négociations internationales de l'OMS.

Nous pensons qu'il est essentiel d'adopter une approche comparable à l'égard des représentants du secteur des énergies fossiles.

Par conséquent, nous vous demandons d'agir pour protéger l'élaboration des politiques publiques en matière climatique de l'influence des lobbies des énergies fossiles. Nous vous demandons notamment :

* De ne pas permettre l'enregistrement de dirigeants ou de représentants d'intérêts des entreprises du secteur des énergies fossiles au sein des délégations françaises et européennes (y compris les badges supplémentaires de "party overflow") lors des prochaines négociations des Nations unies sur le climat.

* De plaider pour la mise en place d'un cadre de redevabilité de la CCNUCC afin de protéger les négociations contre toute influence indue, incluant des règles strictes en matière de divulgation des conflits d'intérêts pour tous les participants.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Fanny Petitbon, Responsable France



Juliette Renaud, coordinatrice



Anne Savinel-Barras, Présidente



Virginie Amieux, Présidente



Jean-François Julliard, Directeur Général



Jérémie Suissa, Délégué général



Olivier Petitjean, coordinateur



Cécile Duflot, Directrice Générale



Lucie Pinson, Fondatrice et directrice générale



Morgane Creach, Directrice Générale



Sandra Cossart, Directrice exécutive



Florent Clouet, Délégué général



Raphaël Pradeau, porte-parole